

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU VENDREDI 04 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le quatre décembre à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal dans la salle des Fêtes sous la présidence de Thierry FERRAND, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : FERRAND Thierry, KOOS Christine, ALLIER Christian, PARARD Karin, GILBERT Roland, PETIT Philippe, LAIGOT Stéphane, SALAT Françoise, BARILLET Katia, JAULIN Christine, BARRE Fabien, DESMARE Christian, BABONNAUD Christian, BERTRAND Isabelle.

**ABSENT(S)/EXCUSÉ(S)** : GRESSIN Michèle.

**ABSENT(S)** : /

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : SALAT Françoise.

**POUVOIR(S)** : /

\* \* \*

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 10 novembre 2020.

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter quatre points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir : « Ouverture d'un poste contrat à durée déterminée accroissement temporaire d'activité, demande de subvention de l'association sclérose en plaque, motion relative au maintien des soins par le centre hospitalier Jacques et nomination de 4 élus au comité consultatif pour la cantine scolaire ».

Accord à l'**unanimité** des membres du conseil.

\* \* \*

**2020/93 :**

#### **CREATION D'UN BUDGET ANNEXE CANTINE SCOLAIRE :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que suite à la reprise de la cantine scolaire publique, il convient de créer un budget annexe au budget principal de la commune, qui permettra un suivi budgétaire régulier.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaires et notamment l'instruction comptable M 14,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide la création au 1<sup>er</sup> janvier 2021 du budget annexe dénommé « Budget annexe restauration scolaire ».

Dit que toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2021.

Charge Monsieur le Maire de notifier cette délibération au receveur de la collectivité.

Adopté à l'**unanimité**.

\* \* \*

**2020/94 :**

**MISE EN PLACE D'UN TERMINAL ELECTRONIQUE DE PAIEMENT A LA MAIRIE :**

Monsieur le Maire présente le projet de mise en place d'un terminal de paiement électronique. L'objectif de l'introduction de ce nouveau mode d'encaissement est d'offrir un meilleur service à l'utilisateur. La carte bancaire est un moyen de paiement répandu entraînant une diminution de la manipulation des liquidités.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'équiper la mairie d'un terminal de paiement électronique afin de pouvoir encaisser les produits des recettes par carte bancaire.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise à encaisser les recettes publiques par carte bancaire,
- Décide d'acquérir ou louer un terminal de paiement électronique,
- Accepte de prendre en charge les coûts liés à ce mode de paiement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce mode de paiement, notamment le formulaire d'adhésion au système d'encaissement par carte bancaire.

\* \* \*

**2020/95 :**

**TRANSFERT D'UN DEBIT DE TABAC AU SEIN DE LA COMMUNE DE NERONDES :**

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Locales,  
Vu la demande, en date du 31/01/2020, de Monsieur BETOIN Alain en vue de céder son débit de tabac, situé n° 37 Grande Rue à Madame MAGNON Christine, situé au n° 6 Grande Rue,  
Vu l'article 70 de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 précisant que le déplacement, dans la même commune, d'un débit de tabac ordinaire permanent est autorisé par le Maire, après avis du Directeur Régional des Douanes et de l'organisation professionnelle représentative sur le plan national des débiteurs de tabac,  
Vu les articles 9 et 11 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 autorisant les déplacements intra-communaux,  
Vu l'avis défavorable du Directeur Régional des Douanes en date du 08/06/2020,  
Vu l'avis défavorable de la Confédération des Buralistes en date du 05/03/2020,  
Considérant que le déplacement du débit n°1800144F remettrait en cause l'équilibre du réseau local puisqu'il conduirait à un rapprochement à une distance minimale de son concurrent,

Après un vote à main levée qui a donné les résultats suivants :

**Pour : 11 Contre : 0 3 abstentions**

Le conseil municipal, donne un avis favorable au transfert du débit de tabac de Monsieur BETOIN Alain, du n° 37 au n° 6 Grande Rue.

\* \* \*

2020/96 :

**DEMANDE DE PARTICIPATION POUR L'ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR POUR LA MAISON DE SANTE :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande de participation financière émanant du docteur Michel DERIMAY concernant l'achat d'un défibrillateur pour la maison de santé, essentiel aux chances de survie d'un patient en difficulté.

Suite à l'intervention d'une conseillère municipale, Monsieur le Maire précise que seule la commune de Nérondes a été sollicitée.

Le coût total s'élève à **1 478.40 € TTC.**

Pour le principe de l'achat :

Un vote à main levée a donné les résultats suivants :

**Votants : 14 Pour : 13 voix Contre : 1 voix**

Pour une participation totale sur présentation de la facture acquittée

Un vote à main levée a donné les résultats suivants :

**Pour : 13 voix 1 abstention**

\* \* \*

2020/97 :

**DEMANDE DE SUBVENTION DU SECOURS POPULAIRE :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une demande de subvention du Secours Populaire Français.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'attribuer la somme de **200 €** afin de leur permettre de réaliser au mieux leurs actions au profit des personnes en difficulté dans la commune.

\* \* \*

2020/98 :

**DEMANDE DE SUBVENTION DU FOOTBALL CLUB :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une demande de subvention du football club de Nérondes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter toute prise de décision dans l'attente d'être informé de la composition du nouveau bureau.

\* \* \*

2020/99 :

**ABONNEMENT A L'APPLICATION MYCITYPOCKET PERMETTANT DE DIFFUSER LES INFORMATIONS MUNICIPALES :**

Dans le cadre de la mise en place du programme de communication à la population, Monsieur le Maire propose l'utilisation de l'application smartphone MyCityPocket. Cette application offre la possibilité d'envoyer des messages ou des alertes directement sur le téléphone des administrés. Cela sera totalement gratuit pour les habitants qui n'auront qu'à charger l'application sur leur téléphone portable.

Pour la commune, la souscription au service représente un coût de 118.80 € T.T.C par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte le devis de la société ELAN CITE et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A noter que le panneau d'affichage digital de la commune n'est pas compatible avec cette application.

\* \* \*

2020/100 :

**AVIS SUR LE PRINCIPE D'UNE MUTUALISATION DES SERVICES DE POLICE MUNICIPALE :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que les communes de la Guerche sur l'Aubois, Sancoins, la Chapelle Hugon, Grossouvre et Nérondes souhaitent mutualiser leurs moyens en créant une police pluri communale afin de gagner en efficacité et d'être complémentaire aux services de la Gendarmerie Nationale sur la base de missions exceptionnelles et d'urgence ainsi que de police de la circulation et du stationnement. Une réflexion commune doit être envisagée concernant l'établissement de la convention.

La convention doit être conclue entre l'ensemble des communes intéressées par ce dispositif et elle doit préciser les modalités d'organisation et de financement de la mise en commun des agents et de leurs équipements. Sur l'avis défavorable d'une seule commune, le projet devient caduc.

**A l'unanimité**, les membres du conseil émettent un avis favorable sur le principe de mutualisation des services de police municipale.

\* \* \*

2020/101 :

**RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS :**

Sujet ajourné : l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022 en raison de la crise sanitaire de la COVID-19.

\* \* \*

**2020/102 :**

**ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 2020/67 DEMANDE DE PARTICIPATION POUR LE MATERIEL « COVID-19 » :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la Sous-Préfète de Saint-Amand-Montrond en date du 24 novembre 2020 relatif à la demande de participation aux communes du syndicat des écoles pour le matériel « COVID-19 », qui suscite plusieurs observations du représentant de l'Etat et une non-conformité de la réglementation.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal de procéder au retrait de la délibération n°2020/67 du 18 septembre 2020.

Accord à l'**unanimité**.

\* \* \*

**2020/103 :**

**OUVERTURE D'UN POSTE CDD ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE :**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil, l'ouverture d'un contrat à durée déterminée accroissement temporaire d'activité pour le mois de janvier 2021 à 12/35<sup>ème</sup>, à la cantine scolaire afin de faciliter la réorganisation de celle-ci suite à la reprise de gestion, par la municipalité.

Il précise que le recrutement sera fixé à la date du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Accord **unanime hormis une abstention** des membres du conseil.

\* \* \*

**2020/104 :**

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SCLEROSE EN PLAQUE :**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été saisi d'une demande de subvention émanant de l'association sclérose en plaque. Un conseiller municipal a jugé bon de préciser qu'aucune manifestation de cette association n'était organisée sur le territoire de la commune.

Un vote à main levée a donné les résultats suivants :

**Pour : 0 Contre : 12 2 abstentions**

\* \* \*

**2020/105 :**

**MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DES SOINS PAR LE CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR :**

Vu les annonces formulées dans le cadre du Ségur de la santé,

Vu le vœu du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Jacques Cœur de Bourges relatif à la démographie des urgentistes sur le département du Cher,

Vu la désertification médicale du département en hospitalier et en professionnel de ville, ainsi qu'en personnel soignant dans son ensemble,

Vu l'insuffisance des capacités d'accueil des patients dans le fonctionnement quotidien et l'impossibilité de les maintenir en milieu sécurisé dans des conditions de qualité et de considération humaine, au niveau du centre Hospitalier,

Vu le manque flagrant de tous les professionnels : urgentistes, anesthésiste et équipes soignantes dont infirmières et aides-soignantes,

Vu l'absence d'unité suffisante de dialyse, de soins palliatifs, de réanimation,

Vu le vieillissement de la population dont une partie est captive, pouvant difficilement se déplacer

Considérant les conséquences de la mise en place du numerus clausus sur les formations professionnelles et malgré les orientations d'ouverture dont les effets hypothétiques ne seront pas appréciés que dans 10 à 15 ans, selon les spécialités,  
Considérant la défaillance (du fait du manque de professionnels et du nombre de lits) d'accès pour tous à une prise en charge localement, cause d'une inégalité des chances pour chacun,  
Considérant l'impossibilité pour certains de bénéficier de soins localement, obligeant les transferts hors département,  
Considérant l'insuffisance du maillage sur l'ensemble du territoire,  
Considérant l'aggravation de cette situation inacceptable mettant en danger la vie de nos concitoyens en état de besoin, dans le quotidien, et encore plus en période de tension de pandémie,

**Le conseil municipal de Nérondes exige des autorités gouvernementales et des autorités de santé :**

La garantie d'accès permanent aux soins urgents de qualité et à, leur suivi, ainsi qu'aux différentes spécialités sur place, aujourd'hui insuffisamment dimensionnées,  
La mise en œuvre d'un plan régional de formation et d'installation des professionnels (urgentiste, anesthésiste, néphrologue et équipes soignantes dans leur ensemble) en fonction des besoins de la population et non sur décision administrative,  
L'augmentation très significative des professionnels et de leur formation, pour notre département et notre région,  
Le renforcement des plateaux techniques, très rapidement, type unité de dialyse, soins palliatifs... et du nombre de lits,  
La mise en place d'une concertation des élus et des professionnels effective au niveau régional et ce rapidement,  
La mise en place d'une première année de médecine sur Bourges, témoin d'une volonté de sensibilisation à l'ancrage des vocations médicales locales,  
Le renforcement des moyens pour les hôpitaux périphériques, pour faire face à des formations validantes pour nos professionnels de santé,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, les membres du conseil municipal de Nérondes s'associent à la motion proposée par l'association des Maires du Cher et du Conseil Départemental.

\* \* \*

**2020/106 :**

**NOMINATION DE 4 ELUS AU COMITE CONSULTATIF POUR LA CANTINE SCOLAIRE :**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération N°2020/86 portant création du comité consultatif pour la cantine scolaire publique et propose la désignation de 4 élus.

Mesdames KOOS, SALAT, JAULIN et BERTRAND ont émis le souhait de faire partie du comité consultatif.

Avis favorable des membres du conseil.

Une première réunion de ce comité de concertation est programmée le 11 décembre prochain.

\* \* \*

## ❧ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES ❧

- ☞ Remerciements de l'association A.P.E.E.P.N et du club de Handball de Nérondes pour la subvention 2020
- ☞ Information sur les tarifs 2021 de la collecte de ordures ménagères
- ☞ Distribution des colis de Noël aux Aînés de la commune à partir du 14/12
- ☞ Annulation de la réception du personnel communal et de la cérémonie des vœux 2021 en raison de la crise sanitaire
- ☞ Points sur les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire
- ☞ Relance à venir des travaux d'assainissement collectif
- ☞ Evocation de divers travaux en cours comme le passage pour piétons face au Local Paysan
- ☞ Bilan de la collecte alimentaire 2020, à savoir : 926 kg de marchandises
- ☞ Projet de réouverture de la bibliothèque municipale avec un accueil pour les enfants à partir de 6 ans
- ☞ Retour du Cinémobile dès la mi-janvier suivant des horaires adaptés
- ☞ Evocation du prochain projet photovoltaïque
- ☞ Réflexion à engager sur le regroupement de l'école maternelle et de l'école élémentaire
- ☞ Intervention de M. Christian DESMARE concernant la fermeture éventuelle du silo agricole de Nérondes
- ☞ Point sur la rédaction du bulletin communal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.